



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 18 mai 2021

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf M. Yves RAMOS, excusé, qui donne procuration à M. Jean-Michel SPANAGEL.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
 - la commande de panneaux de signalisation et de plaques de rues auprès de la société SEDI pour 1650 € HT ;
 - l'achat de mobilier pour aménager la salle de réunion dans le parc de la mairie auprès de la société SEDI pour 1990,50 € HT ;
 - l'achat de 3 petits jeux, pour les enfants de moins de 6 ans, qui seront installés prochainement dans le petit parc (rue du Général de Gaulle) auprès de la société KOMPAN pour 3187,50 € HT ;
 - la commande d'un feu d'artifice auprès de la société EUROBENGALE pour 1759,62 € TTC.

Ordre du jour :

1) Subventions :

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes :

- 100 € à l'association « Lire et faire lire » ;
- 50 € à l'association des « Papillons Blancs ».

2) Décisions modificatives - Budget principal :

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus :

en fonctionnement : au chapitre 67 Charges exceptionnelles et article Titres annulés
(sur exercices antérieurs) : + 2996 €

Au chapitre et article 022 Dépenses imprévues : - 2996 €

3) Création d'un poste technique principal 2^{ème} classe :

Suite au départ de M. Romain DAMBIERMONT à compter du 1^{er} septembre 2021, il convient de créer un poste à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2021. Un recrutement est en cours pour ce poste.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette création de poste.

4) Clôture du budget annexe Bois Branscourt 2 au 1^{er} juin 2021 :

Vu la délibération n° 15-002, en date du 03 février 2013, pour la création du budget annexe « Lotissement Bois Branscourt 2 », considérant que l'ensemble des ventes de terrains a été réalisé et en l'absence de dépenses prévisionnelles supplémentaires, le Conseil municipal, après en avoir déli-

béré et à l'unanimité des membres présents, décide de clore ce budget annexe moyennant le reversement de l'excédent définitif de fonctionnement de clôture de 6 290,76 € par émission d'un mandat au compte 6522 au profit du budget général.

5) Convention Orange pour l'impasse des Anémones :

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la société ORANGE relative à l'opération de mise en souterrain de son réseau impasse des Anémones.

La réfection de la voirie est programmée en 2022 par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

6) Fibre optique :

M. Jean-Michel SPANAGEL fait un point sur la fibre optique après avoir assisté à une réunion par visio-conférence avec la société LOSANGE et la Région Grand-Est.

La fin des travaux est programmée pour la fin du mois d'août 2021 et il est conseillé à chacun(e) d'aller voir sur le site de Losange (www.losange-fibre.fr) si son adresse est référencée.

Région Grand-Est

Toute question de calendrier, difficulté relationnelle, problème avec un opérateur...

Pour les collectivités

CC Argonne Champenoise / CC Côtes de Champagne et Val de Saulx / CC Vitry Champagne et Der / CC Perthois Bocage et Der / CA St-Dizier Der et Blaise
Grégoire BINETTI-WALTER
gregoire.binetti-walter@grandest.fr - 06 71 28 25 74

Autres intercommunalités

Denis DEMKO
denis.demko@grandest.fr - 06 47 57 41 38

Pour les administrés

Informations
www.grandest.fr/la-fibre

Questions
thd.grandest@grandest.fr

Losange

Toute question de raccordement, d'offre commerciale notamment aux entreprises et artisans, chantiers communaux après l'ouverture de la fibre dans la commune...

Pour les collectivités

Sur l'ensemble du département de la Marne
Responsable relations collectivités et commerciales
Alexandre COLLIN
relations-collectivites@losange-fibre.fr - 06 65 89 89 97
Informations : www.losange-fibre.fr

Pour les administrés et entreprises

Informations
www.losange-fibre.fr

Questions
formulaire du site ou contact@losange-fibre.fr

7) Bois Branscourt 3 :

M. le Maire fait un point sur l'opération Bois Branscourt 3 :

- la 1^{ère} phase de candidature est terminée et 5 aménageurs ont déposé un dossier :
 - ⇒ Le Foyer Rémois ;
 - ⇒ Plurial Novilia ;
 - ⇒ Bâtiment Industrie Réseaux (aménageur de la région parisienne) ;
 - ⇒ Reims Habitat ;
 - ⇒ Crédit Mutuel Aménagement Foncier.
- Ces candidatures vont faire l'objet d'une analyse par le bureau d'études ESPELIA.
- Les candidats retenus pourront alors soumettre leur projet et leur offre financière.
- Prochaine étape, le 6 juillet 2021 pour l'ouverture des offres.

8) et 9) Choix du programmiste et Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le futur équipement multi-activités / Création d'un comité de pilotage pour ce futur équipement :

Parallèlement à l'aménagement de ce futur lotissement (Bois Brancourt 3), la commune réfléchit à la création d'un équipement multi-activités à tendance sportive et d'un parking destiné à cet établissement et à la gare toute proche.

M. Jean-Michel SPANAGEL a contacté 3 bureaux d'études pour nous assister dans notre réflexion.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, de retenir le bureau d'études AEDIFICEM S.A.S.U., représenté par M. Arnaud ALAVANT – 68 rue des Capucins à REIMS et autorise M. le Maire à signer le contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec ce bureau pour la réalisation d'un futur équipement multi-activités et d'un parking pour un montant HT de 13 984 €.

Les missions confiées à ce bureau d'études seront :

- l'analyse du site et le recueil des besoins ;
- l'étude de préprogramme ;
- la rédaction du programme technique détaillé ;
- la consultation de maîtrise d'œuvre.

Un comité de pilotage est créé pour ce futur équipement avec l'ensemble du Conseil municipal exceptés Mme Micheline BELLOUIN et M. Antoine RENAUD.

10) Sondage éclairage public :

M. le Maire rappelle les résultats du sondage sur l'éclairage public (envoyé sur l'application ILLI-WAP). Il y a eu 280 réponses avec :

- 81 % d'avis favorables pour l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h ;
- 19 % contre.

Après l'analyse des observations émises lors de ce sondage, il est décidé, à l'unanimité, de maintenir cette extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h .

Mais, pour répondre à plusieurs demandes, l'éclairage ne s'arrêtera qu'à 1h au lieu de 23h, les nuits du vendredi et du samedi.

11) Modification des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe) :

En matière de compétence scolaire et périscolaire, les écoles de Muizon et de Gueux ont repris cette compétence.

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'approuver les statuts modifiés de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims sont consultables sur le site de la commune : www.valdevesle.fr

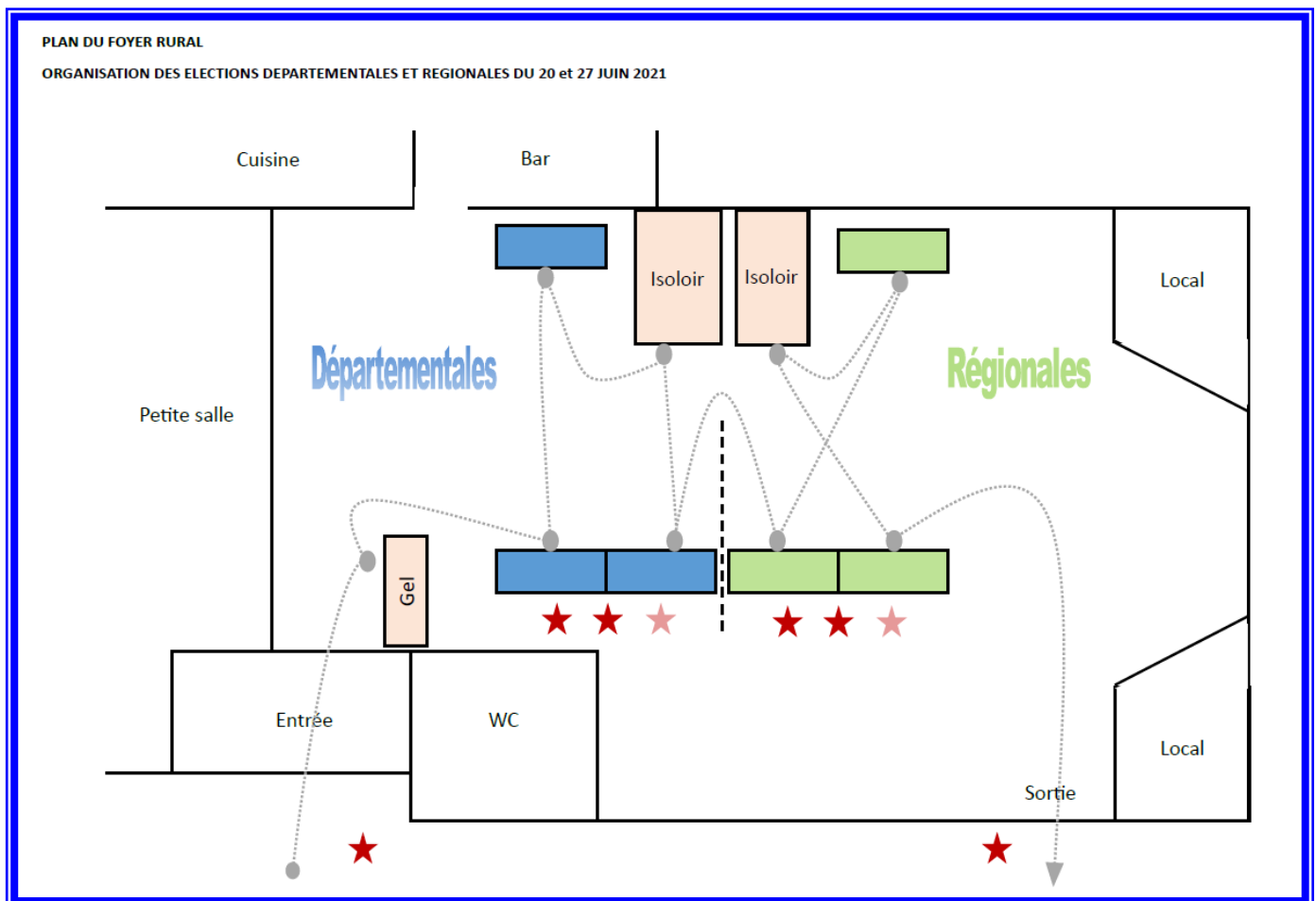
12) Élections régionales et départementales :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils doivent être présents, les 20 et 27 juin prochains, pour assurer le bon déroulement des élections.

Mme Pauline ROSIER, secrétaire, présente le plan d'organisation de ce double vote au foyer rural dans le respect des directives préfectorales au vu de la crise sanitaire (voir plan ci-dessous).

M. le Maire recommande à chaque électeur:

- **de préparer en amont ses 2 bulletins (reçus dans les boîtes aux lettres),**
- **de venir avec son propre stylo, et de ne pas oublier le masque.**



13) Questions diverses :

- M. Jérémy RICHY pense qu'il faudrait ajouter une borne à incendie, suite à de nouvelles constructions, rue de l'Église (quartier de Wez). Il souhaiterait savoir si cette compétence est municipale ou si elle appartient à la Communauté Urbaine du Grand Reims.
 - ⇒ M le Maire lui demande de faire une proposition d'implantation pour ce poteau à incendie en prenant en compte toutes les normes d'implantation, il ajoute que c'est maintenant une compétence du Grand Reims.
- Mme Isabelle PERRIN distribue aux conseillers le programme de la 7ème édition du « Jardin des Mots » qui est organisée par le Département et la Bibliothèque Départementale de la Marne en partenariat avec les bibliothèques de son réseau. A Val-de-Vesle, le spectacle Duo d'Impro de la troupe MITCH (Mouvement d'Improvisation Théâtrale de Champagne) sera proposé, le dimanche 6 juin à 15h dans le parc de la mairie. Une réservation sera nécessaire car le spectacle sera limité à 30 personnes en raison des normes sanitaires.
- Mme Isabelle PERRIN demande à l'ensemble du Conseil municipal si quelques personnes pouvaient être présentes le jour du marché rural pour l'aider à installer les exposants à partir de 7h30 le samedi 12 juin. MM. Grégory DELAVENNE, Franck FROGER, Denis MOREAU, Antoine RENAUD et Stéphane VANLOMMEL se proposent ; elle les remercie.

Elle en profite pour faire un point sur les exposants :

- ◇ 20 exposants fidèles seront présents;
- ◇ 7 nouveaux exposants ont répondu favorablement avec :
 - ⇒ un producteur bio de yaourts , fromages et bières de Tinquieux (51) ;
 - ⇒ un producteur de fromages de chèvre et de bières au miel de Livry-Louvercy (51) ;
 - ⇒ un producteur de viande d'agneau et d'articles en feutre de laine d'Aubérive (51) ;
 - ⇒ un producteur de safran, biscuits, sirops, confitures, morilles et miel de Le Thour (08) ;
 - ⇒ un producteur de biscuits sablés et délices à tartiner de Reims (51) ;
 - ⇒ un artisan savonnier de Pourcy (51) ;
 - ⇒ et un producteur de savons et cosmétiques au lait d'ânesse de Prouilly (51) ;

La séance est levée à 21h15